



ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL  
Bureau de la Population / État civil  
6, Haaptstrooss  
L-9350 BASTENDORF

Tél: 803 803 232 Email : [claudine.welter@tandel.lu](mailto:claudine.welter@tandel.lu)

[www.tandel.lu](http://www.tandel.lu)

Réf. Dossier : 3A/2024/2380/173

Bastendorf, le 09.10.2024

## Avis au public

Conformément à l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés il est porté à la connaissance du public que par arrêté de Monsieur le Ministre du Travail du 20 septembre 2024, no 3A/2024/2380/173, Madame Wampach-Adehm, a été autorisée à installer et à exploiter un monte-escalier.

Le public pourra consulter le texte de ladite décision au bureau de la population de la commune de Tandel à Bastendorf pendant les heures d'ouverture dudit bureau pendant le délai de quarante jours à partir de ce jour et ce jusqu'au 18 novembre 2024 inclus.

Conformément à l'article 19 de la susdite loi un recours peut être ouvert contre la décision ci-dessus devant le tribunal administratif qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours à dater du jour de l'affichage de la présente décision.

pour la Bourgmestre

